

INTRODUCTION ET MÉTHODE

Introduction

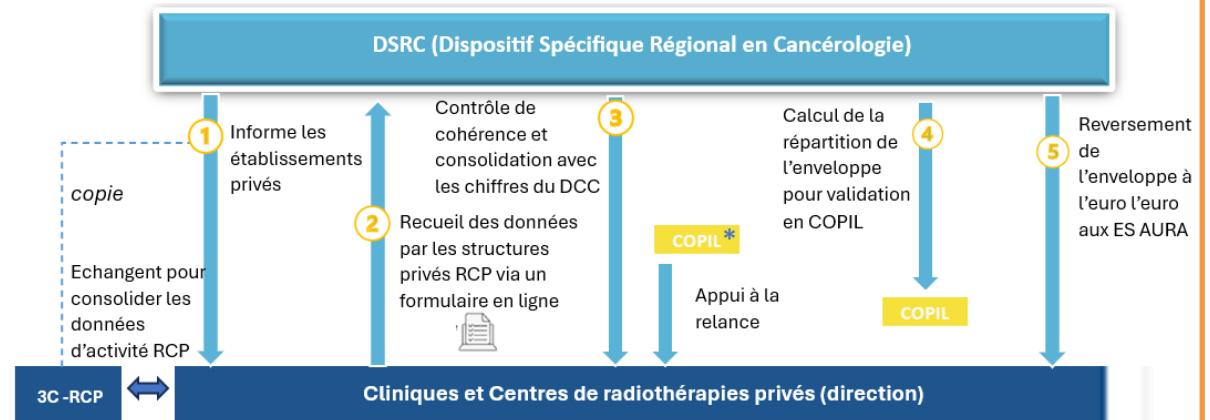
En application de la circulaire FIR du 08/10/2013 et dans le but de rétablir une équité entre les praticiens publics et privés, le DSRC ONCO AURA est missionné annuellement par l'ARS pour répartir la dotation dédiée à la participation aux RCP des praticiens libéraux des établissements ex-OQN de notre région.

Méthode

Cette opération, conjointement validée avec l'ARS, la FHP² et la CRPCMEHP³ repose sur :

- Une méthode de répartition de l'enveloppe basée sur le recueil de 3 critères gage de qualité dans la prise en charge du patient : la soumission d'un dossier à la RCP, la présence à une séance de RCP et l'animation de la séance
- Une transparence demandée par l'ARS aux directions d'établissement quant à la répartition de l'enveloppe octroyée, en concertation avec la communauté médicale

Le processus concerne 42 structures privées et s'articule sur une période de 5 mois :



²: Fédération Hospitalière Privée

³: Conférence Régionale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée

* composé de l'ARS, la FHP, la CRPCMEHP et le DSRC

RÉSULTATS

Chiffres clés 2023



681 praticiens rémunérés pour une rémunération médiane de 330€



35 391 dossiers RCP inscrits



10 473 participations séances



1 729 animations séances



Plusieurs initiatives retenues par le Copil permettant une égalité de traitement entre les praticiens et de garantir une meilleure qualité des RCP :

- Depuis 2017, valorisation de la participation des anatomopathologistes et imageurs du secteur privé
- Mise en place d'un guide des bonnes pratiques
- Révision du mode de calcul en 2021 pour valoriser davantage la participation tout en préservant la valorisation de l'animation

CONCLUSION



La rémunération RCP des praticiens privés en région AURA : un levier essentiel pour améliorer les pratiques professionnelles.

Approche collaborative et gouvernance efficace : un système de répartition cohérent et évolutif qui renforce l'engagement des praticiens dans les RCP.